

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



80400
Tél. 03 23 81 00 00
Télécopie : 03 23 81 24 38
Courriel : mairie@ville-ham.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de HAM, Eric LEGRAND, certifie qu’il a été affiché en Mairie **du vendredi 05 janvier au lundi 05 février 2024 inclus**, l’arrêté n°2024-05 de la Communauté de Communes de l’Est de la Somme prescrivant une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme pluri communal du Pays Hamois ainsi que du Plan Local d’Urbanisme de la Commune d’Hombieux.

Fait à Ham, le 06 février 2024

Le Maire,
Eric LEGRAND

